

Publication

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

L'assemblée générale de la FEDIL s'est tenue le 29 mars 2021 sous forme d'une visioconférence.

Lors de la **partie statutaire de l'assemblée générale**, ouverte par Mme Michèle Detaille, présidente, M. René Winkin, directeur, a présenté le [rapport annuel 2020, le bilan et le compte de profits et pertes 2020, ainsi que le budget pour 2021](#).

Il ressort du rapport annuel que l'activité autour des missions d'information et de conseil a fortement augmenté avec les nombreuses modifications des restrictions et des mesures de soutien COVID à communiquer et à expliquer aux membres.

La FEDIL a continué à déployer une grande variété de projets autour des sujets prioritaires « relations de travail et talents », « transition énergétique et environnement » et « digital et innovation » et de questions économiques plus générales.

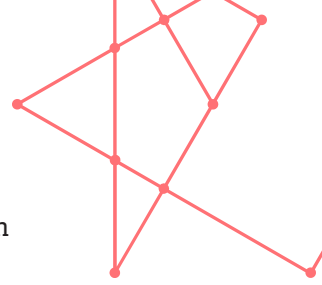
La crise du COVID a causé un excédent au niveau des comptes 2020. En effet, les dépenses ont été fortement réduites suite à la disparition des frais de voyage, de réception et de représentation depuis mars 2020 et suite à la réduction des frais de personnel due à des embauches retardées et aux congés pour raisons familiales.

Dans sa présentation, M. Winkin a annoncé qu'un relèvement du taux d'amortissement de l'immeuble (actuellement 2%/an) s'impose à partir de 2021 suite à une étude sur l'état du bâtiment dont la FEDIL est copropriétaire.

Le budget 2021 table sur une légère baisse des recettes de cotisations causée par des restructurations, le chômage partiel et quelques désistements qui affectent la base cotisable. Cette baisse est compensée par une répétition des baisses de dépenses engendrée par les contraintes COVID. Le taux de cotisation (0,565 ‰ et la cotisation minimale (1.350 EUR, avec l'exception de 1.200 EUR pour les deux premières années d'adhésion) reste inchangé. Les deux premières années d'adhésion restent gratuites pour des start-up.

La fiduciaire Fiducia S.A. a été désignée comme réviseur pour l'exercice 2021.

Finalement, l'assemblée générale a approuvé les nominations statutaires suivantes :



Les mandats de Mme Michèle Detaille, M. Yves Elsen, M. Gérard Hoffmann, M. Ferdinand Kayser, Mme Valérie Massin, M. Georges Rassel et Mme Sylvia Sitzen ont été renouvelés pour une durée de trois ans.

M. Gilles Feith, CEO Luxair S.A. (coopté en 2020), M. Marc Giorgetti, gérant Groupe Félix Giorgetti et président GEBTP (coopté début 2021), Mme Caroline Charpentier, directrice financière EMEA Guardian Europe S.à r.l. et M. Carlo Weisen, administrateur délégué Brinks Security Luxembourg S.A. et président FEDIL Security Services, ont été nommés comme nouveaux administrateurs.

Mme Katiana Iavarone et M. Jean-Marc Kieffer sont administrateurs sortants.

La partie politique de l'assemblée générale s'est déroulée en présence du ministre de l'Economie Franz Fayot.

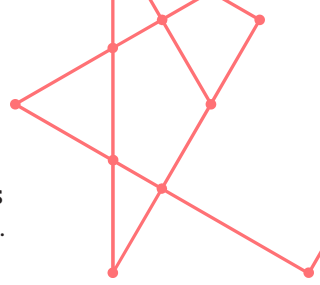
Dans son message d'introduction, Mme Detaille a abordé les douze premiers mois de M. Fayot aux rênes du ministère de l'Economie, une période dont le ministre a profité pour mieux prendre connaissance du secteur industriel et de ses projets et préoccupations. Les mesures prises par le gouvernement pour stabiliser les entreprises et pour stimuler l'investissement en réaction à la crise COVID ont été accueillies favorablement par le monde industriel. La présidente de la FEDIL a rappelé au ministre d'utiliser le potentiel d'investissement du secteur privé pour relancer l'économie. Dans ce contexte, elle a pointé du doigt la lenteur administrative qui ralentit la réalisation des projets sur des chantiers d'avenir tels que le logement ou la télécommunication.

Mme Detaille n'a pas caché la déception de la FEDIL à la suite de quelques décisions politiques controversées. Dans ce contexte, elle a cité l'échec du dossier Fage, l'introduction d'une taxe CO2 non différenciée ou encore le relèvement substantiel du salaire social à un moment tout à fait mal choisi.

Finalement, la présidente de la FEDIL a remis au ministre un document récemment adopté par le conseil d'administration qui contient l'analyse et les propositions de la FEDIL sur la future orientation de la politique industrielle au Luxembourg.

Dans son discours devant les membres de la FEDIL, le ministre de l'Economie a prononcé un plaidoyer en faveur de l'industrie qui s'est beaucoup modernisée et qui continue à porter des projets de recherche et d'investissement intéressants et ce malgré la crise. Les dossiers introduits dans le cadre du programme Neistart illustrent la dynamique des petites et grandes entreprises qui composent le tissu industriel. M. Fayot a passé en revue les récentes discussions menées avec quelques grands acteurs du monde industriel luxembourgeois, dont les projets d'avenir sont particulièrement importants pour le secteur au Luxembourg.

Il s'est montré confiant que les décideurs industriels continueront à apprécier les avantages comparatifs du Luxembourg dans leurs choix d'investissement. S'agissant du futur développement de l'industrie au Luxembourg, le ministre a rappelé les vecteurs de la transition énergétique, de la circularité et de la digitalisation sur lesquels le gouvernement veut miser et il a mentionné les plans sectoriels qui permettent le développement de nouveaux terrains industriels. Il a annoncé la réactivation du Haut Comité pour le Développement de l'Industrie afin d'aborder l'avenir de l'industrie ensemble avec les représentants de l'industrie et avec les membres du gouvernement qui sont concernés par les différents sujets qui conditionneront cet avenir. Il a également expliqué la décision du gouvernement de soumettre les nouveaux projets industriels d'une certaine envergure à un check de durabilité afin de



trancher à un stade précoce d'éventuelles questions d'incompatibilité avec des normes ou standards existants ou d'autres problèmes liés à la nature du projet. Par cette décision le gouvernement veut éviter une répétition de l'expérience déplorable vécue en relation avec le dossier Fage.

M. Fayot a énuméré les initiatives récentes du gouvernement qui visent à créer un cadre propice à l'innovation et au développement des entreprises. Plus concrètement, il a annoncé la prolongation, au-delà du 30 juin 2021, des mesures spéciales d'aide à l'investissement COVID avec un relèvement du montant maximal d'aide de 800.000 à 1.800.000 EUR.